

des Travaux publics. C'est ce service qui a assuré l'administration des activités de la France à l'étranger, lesquelles, au départ, avaient trait à la langue et à l'enseignement, et qui ont été élargies par la suite de façon à embrasser des domaines aussi divers que l'activité littéraire et artistique, le tourisme, les sports, le cinéma et les études universitaires et archéologiques. Ainsi, dès 1938, le budget réservé à ce secteur était légèrement supérieur à 70 millions de francs. La diffusion de la culture française, sous tous ses aspects, était manifestement devenue partie intégrante de la diplomatie française.

Dès la fin de l'occupation allemande, la France s'employa, avec plus d'ardeur et d'enthousiasme que jamais, à rétablir son excellent réseau de communications culturelles. En 1945, avec la création, au Quai d'Orsay, de la direction générale des relations culturelles, la France reconnaissait le rôle catalyseur de la diplomatie culturelle. Dotée d'un budget de quelque 460 millions de francs, soit 36 % du budget total du ministère des Affaires étrangères, cette direction, considérée comme l'un des pivots du ministère, était en mesure de compter sur l'appui d'autres ministères, particulièrement celui de l'Éducation, ainsi que sur l'aide de nombreux organismes privés, ce qui lui a permis de coordonner des activités très diverses et de faire des projections. En outre, elle a été à même de s'attacher des conférenciers, des spécialistes des sciences et de la technique, des artistes et des érudits, dont bon nombre n'appartenaient pas aux milieux gouvernementaux, et de mettre à profit les diverses disciplines de l'art pour familiariser les peuples du monde entier avec les réalisations culturelles françaises.

En 1969, la direction, ayant pris de l'expansion, se transforma en direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Aujourd'hui, elle travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation, le secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports, le ministère de la Culture et des Communications, ainsi qu'avec l'Office de radiodiffusion-télévision française (O.R.T.F.). Quelque 70 % du budget du ministère des Affaires étrangères est attribué à ce service, ce qui n'est pas étonnant lorsqu'on songe que la France a conclu plus de 250 accords culturels avec d'autres pays, ce qui est un chiffre records.

Nombreux sont les enseignements à tirer de l'expérience française dans divers domaines: cours de langues; diffusion de la civilisation française; administration de programmes; négociation et exécution d'ententes; administration d'écoles, d'instituts et de centres à l'étranger; planification efficace.

Ce qui transparaît, c'est le désir de la France de bénéficier des avantages que procurent les relations culturelles internationales et de se constituer un corps de spécialistes, de conseillers et d'attachés - en faisant appel à des éléments détachés du secteur privé dans bien des cas - qui, eux, sauront traduire ces atouts en termes concrets. Et l'expérience lui a donné raison: la diplomatie culturelle française a en effet déjà rapporté des bénéfices appréciables et continue de le faire.

La Grande-Bretagne s'est, elle aussi, rendu compte très tôt des énormes avantages que représente la diplomatie culturelle. Même si, sur le plan administratif, sa démarche a été essentiellement différente de celle de la France, il existe néanmoins des similitudes frappantes entre les deux pays au niveau de l'approche qui, dans les deux cas, est audacieuse et judicieuse.